

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 22/02/2018

Version : 1 (FR)

Révision : 7/02/2014

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Fireboard-Spachtel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Enduit de remplissage/surfaçage appliqué au couteau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Antipoisons Belge

+32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive (CE) n° 1272/2008

Classification suivant la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE Non applicable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Aucun danger particulier à mentionner

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Néant

Pictogrammes de danger Néant

Mention d'avertissement Néant

Mentions de danger Néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Aucun danger particulier à mentionner

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description :

Matériau de remplissage des joints composé d'hémihydrate de sulfate de calcium, poudre calcaire, copolymères d'éthylène-acétate de vinyle, éther de cellulose.

Composants dangereux : Néant

Autres composants :

CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium

EINECS : 231-900-3

Nr. Reg. : 01-2119444918-26-XXXX

Remarque :

Substances avec une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chapitre 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Pas de mesures spécifiques requises

Après inhalation :

Amener les personnes affectées à l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire une grande quantité d'eau.
Demander de l'aide médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Tous les agents extincteurs conviennent.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Pas de mesures spécifiques requises.

Autres indications : Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser (sec) mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Le produit durcit au contact de l'eau.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Prévention des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune mesure particulière n'est requise.

Indications concernant le stockage commun :

Aucune

Autres indications sur les conditions de stockage :

Maintenir les récipients hermétiquement fermés et les conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires concernant l'agencement des installations techniques :

Pas d'informations complémentaires ; se référer au chapitre 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail

Respecter les réglementations nationales pour la valeur limite générale de poussière.

CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium

Valeur limite d'exposition : 10 mg/m³

CAS : 01317-65-3 Carbonate de calcium

Valeur limite d'exposition : 10 mg/m³

Remarque A = fraction alvéolaire, E = fraction inhalable

Indications supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire : En cas de développement de poussière, porter un masque à poussières FFP2.

Protection des mains :

Porter des gants de protection en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection en cas de risques d'éclaboussures du produit.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme :	Poudre
Couleur :	Blanc, blanc-beige, blanc-gris
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non applicable à l'état de livraison
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable
Point éclair :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Température d'inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé
Auto-inflammation :	Le produit n'est pas auto-inflammable
Danger d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	c. 2,7 g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	c. 3 g/l (20°C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
Viscosité :	
Dynamique :	Non applicable.
Cinématique :	Non applicable.

9.2 Autres informations : Décomposition thermique du gypse en CaSO₄ et H₂O à partir de 140 °C, en CaO et SO₃ à partir de 1000 °C.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Eviter des conditions humides.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques supplémentaires : Non toxique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications écologiques supplémentaires :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer non dilué ou en grandes quantités dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface et les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

17 08 02 Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

17 09 04 Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés à la rubrique

17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : "Règlement type" de l'ONU:	Non applicable. -

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Les données ne sont plus valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits, et lorsque le produit est appliqué dans un processus. Bien que la composition de ce document soit faite avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou de ce produit.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)